



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de LES MARTRES DE VEYRE



Echelle : 1/7300

Version arrêtée du 31 août 2023



Limites du zonage du PLU

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- Apv : Zone agricole protégée viticole
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- NF : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agrément
- NH : Zone naturelle à vocation de haies (sensibilité limitée)
- IAUE : Zone à urbaniser d'équipement à court/moyen terme
- IAUG : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AU1 : Zone à urbaniser à long terme agricole
- 2AU2 : Zone à urbaniser à long terme habitat
- 2AU3 : Zone à urbaniser à long terme renouvellement
- 2AU4 : Zone à urbaniser à long terme pour l'activité touristique
- As : Zone agricole d'activité
- Apv : Zone agricole ferme pédagogique
- NOU1 : Zone naturelle d'habitat touristique rural
- UA1 : Zone urbaine d'activités artisanales
- UA2 : Zone urbaine d'activités économiques
- UAM : Zone urbaine réservée à une mixité d'activités compatible par son caractère résidentiel
- UA3 : Zone urbaine d'activités touristiques
- UCA : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 2m
- UCB : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 7m
- UCV : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 10m
- UE : Zone d'équipement
- UG1 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 40% densité au 1er étage
- UG2 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% densité au 1er étage
- UG3 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 20% densité au 1er étage
- UG4 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 40% densité au 1er étage
- UG5 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 30% densité au 1er étage
- UG6 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% densité au 1er étage
- UG7 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 10% densité au 1er étage
- UG8 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 5% densité au 1er étage
- UG9 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 2% densité au 1er étage
- UG10 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 1% densité au 1er étage
- UG11 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,5% densité au 1er étage
- UG12 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,2% densité au 1er étage
- UG13 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,1% densité au 1er étage
- UG14 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,05% densité au 1er étage
- UG15 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,02% densité au 1er étage
- UG16 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,01% densité au 1er étage
- UG17 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,005% densité au 1er étage
- UG18 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,002% densité au 1er étage
- UG19 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,001% densité au 1er étage
- UG20 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0005% densité au 1er étage
- UG21 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0002% densité au 1er étage
- UG22 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0001% densité au 1er étage
- UG23 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00005% densité au 1er étage
- UG24 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00002% densité au 1er étage
- UG25 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00001% densité au 1er étage
- UG26 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000005% densité au 1er étage
- UG27 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000002% densité au 1er étage
- UG28 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000001% densité au 1er étage
- UG29 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000005% densité au 1er étage
- UG30 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000002% densité au 1er étage
- UG31 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000001% densité au 1er étage
- UG32 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000005% densité au 1er étage
- UG33 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000002% densité au 1er étage
- UG34 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000001% densité au 1er étage
- UG35 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000005% densité au 1er étage
- UG36 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000002% densité au 1er étage
- UG37 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000001% densité au 1er étage
- UG38 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000005% densité au 1er étage
- UG39 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000002% densité au 1er étage
- UG40 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000001% densité au 1er étage
- UG41 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000005% densité au 1er étage
- UG42 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000002% densité au 1er étage
- UG43 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000001% densité au 1er étage
- UG44 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000005% densité au 1er étage
- UG45 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000002% densité au 1er étage
- UG46 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000001% densité au 1er étage
- UG47 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000005% densité au 1er étage
- UG48 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000002% densité au 1er étage
- UG49 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000001% densité au 1er étage
- UG50 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000005% densité au 1er étage
- UG51 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000002% densité au 1er étage
- UG52 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000001% densité au 1er étage
- UG53 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000005% densité au 1er étage
- UG54 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000002% densité au 1er étage
- UG55 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000001% densité au 1er étage
- UG56 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000005% densité au 1er étage
- UG57 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000002% densité au 1er étage
- UG58 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000001% densité au 1er étage
- UG59 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000005% densité au 1er étage
- UG60 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000002% densité au 1er étage
- UG61 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000001% densité au 1er étage
- UG62 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000005% densité au 1er étage
- UG63 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000002% densité au 1er étage
- UG64 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000001% densité au 1er étage
- UG65 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000005% densité au 1er étage
- UG66 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000002% densité au 1er étage
- UG67 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000001% densité au 1er étage
- UG68 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000005% densité au 1er étage
- UG69 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000002% densité au 1er étage
- UG70 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000001% densité au 1er étage
- UG71 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG72 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG73 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG74 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG75 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG76 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG77 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG78 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG79 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG80 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG81 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG82 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG83 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG84 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG85 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG86 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG87 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG88 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG89 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG90 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG91 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG92 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG93 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG94 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,0000000000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG95 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG96 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG97 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,00000000000000000000000000001% densité au 1er étage
- UG98 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000000000005% densité au 1er étage
- UG99 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000000000002% densité au 1er étage
- UG100 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 0,000000000000000000000000000001% densité au 1er étage

Zonage réglementaire des plans de prévention des risques

- Intervention
- Prévention

Liste des emplacements réservés

| N° | Libellé | Surface en m ² | Bénéficiaire |
|-----|---|---------------------------|--------------|
| 123 | ER - Elargissement de voirie | 2790 | la commune |
| 125 | ER - Elargissement de voirie | 1337 | la commune |
| 126 | ER - Agrandissement et aménagement des équipements techniques | 2482 | la commune |
| 127 | ER - Création d'un nouveau cimetière | 14904 | la commune |
| 128 | ER - Elargissement de voirie | 2191 | la commune |
| 129 | ER - Elargissement de voirie | 1223 | la commune |
| 130 | ER - Elargissement de voirie | 2198 | la commune |
| 131 | ER - Elargissement de voirie | 3531 | la commune |
| 132 | ER - Création d'une voie en lien avec le futur quartier AUS | 1118 | la commune |
| 133 | ER - Création d'un accès à la zone AUS | 363 | la commune |
| 134 | ER - Elargissement de voirie | 367 | la commune |
| 135 | ER - Agrandissement de la station d'épuration | 97510 | la commune |
| 139 | ER - Mise en place d'une école verte | 67321 | la commune |
| 239 | ER - Elargissement du chemin de Roscot | 797 | la commune |
| 245 | ER - Couloir vert le long de la Veyre | 88112 | la commune |

Liste du patrimoine

| N° | Type de patrimoine | Libellé |
|-----|--------------------|---|
| 169 | Patrimoine local | Croix associée à la statue de Saint Roch - Rue Bellevue |
| 170 | Patrimoine local | Croix de Longues - rue des Sources |
| 171 | Patrimoine local | Croix de Saint Antoine - Du Port de La Pierre |
| 172 | Patrimoine local | Croix de Saint Nicolas |
| 173 | Patrimoine local | Croix de Saint-Sébastien - chemin de la Croix Saint Sébastien |
| 174 | Patrimoine local | Croix du gros Chêne - Moyenne Veyre |
| 175 | Patrimoine local | Croix du Lot - Secteur l'Épissasse |
| 176 | Patrimoine local | Croix Place de l'Église |
| 177 | Patrimoine local | Croix Saint Esprit - Cimetièr |
| 178 | Patrimoine local | Croix Saint-Esprit - Rue de la Gareme |
| 179 | Patrimoine local | Croix Saint-Jacques - carrefour rue du Lot |
| 326 | Autre remarquable | Arbre isolé |
| 328 | Autre remarquable | Arbre isolé |
| 331 | Autre remarquable | Arbre remarquable - Cèdre |
| 374 | Patrimoine local | Croix |
| 377 | Autre remarquable | Chêne |
| 378 | Autre remarquable | Fleuve |

Liste des bâtiments en changement de destination

| N° | Type de bâtiment | Libellé |
|----|----------------------------|----------------------------|
| 1 | Bâtiment | Bâtiment |
| 2 | Bâtiment agricole | Bâtiment agricole |
| 3 | Parcelles cadastrales | Parcelles cadastrales |
| 4 | Bâtiments de sport | Bâtiments de sport |
| 5 | Compt d'Etat bois de la RD | Compt d'Etat bois de la RD |
| 6 | Surfaces en eau | Surfaces en eau |

